



Forum social Européen 2010 Contribution de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires Etat des lieux des services publics en Europe

1ere partie de l'atelier : les constats

Les services publics en Europe sont menacés par la volonté de marchandiser des besoins essentiels, et par la volonté de faire de plus en plus appel au secteur privé pour assurer des missions autrefois confiées aux acteurs publics.

La question du financement des services publics se fait désormais cruciale à l'heure où les gouvernements européens décrètent des plans de rigueur et jouent des questions des déficits publics et de la dette publique pour mieux asseoir la casse des services publics.

Les administrations des finances en Europe (services publics régaliens relevant de la souveraineté de l'Etat) ont un rôle majeur à jouer dans le financement public et dans le respect des principes de liberté, d'égalité, fondements indispensables de toute démocratie. Les réformes qui percutent ces services affaiblissent leurs missions et illustrent les atteintes à ce service public particulier.

I Questions des financements des services publics, de l'instrumentalisation de la dette publique

→ **Enjeux de la question du financement: celle du choix du partage des richesses et donc du choix de société:**

Je rappellerai ici quelques fondamentaux :

L'existence de services publics nécessite un financement public: pour qu'une majorité de personnes puissent accéder à des services essentiels, il faut que la solidarité existe au niveau des services rendus (en matière d'éducation, de transport, de santé etc...), mais aussi au niveau de la contribution financière à ces services. Derrière cette question de la contribution commune, et donc de l'impôt se profile deux questions: qui paye, et qui paye quoi ? Pour nous il est primordial que les entreprises comme les ménages contribuent au financement de l'action publique : le respect d'une contribution publique de tous les agents économiques et sur toutes les richesses permet un financement qui soit juste. D'autre part, il faut que la contribution soit progressive, c'est à dire qu'elle tienne compte de la faculté à contribuer de chacun comme le prévoit l'article 13 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Or les choix des gouvernements néolibéraux de ces dernières années tendent à faire glisser l'imposition majoritairement vers les ménages, particulièrement vers les classes moyennes et modestes et à augmenter les impôts les plus injustes comme la TVA, les droits indirects et les impôts locaux. On constate notamment aussi une baisse de la progressivité de l'impôt sur le revenu, et une moindre taxation du patrimoine.

La contribution au financement public est de moins en moins juste: En France, les allègements fiscaux intervenus depuis 20 ans ont prioritairement bénéficié aux 10 % voire aux 5 % des ménages les plus riches et aux entreprises, principalement les multinationales. En particulier, les dernières années ont été très intenses sur le front fiscal : abaissement de l'impôt sur le revenu, création de multiples niches fiscales, abaissement de l'imposition des sociétés, allègement de l'imposition du patrimoine et, dans le même temps, augmentation de certains droits indirects sur la consommation, augmentation de la contribution sociale généralisée, le tout sur fond de transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités locales qui ont conduit à alourdir la fiscalité locale pesant sur les ménages. Le basculement fiscal est net. On ne peut également parler de financement des services publics actuellement sans parler de:

→ **l' instrumentalisation de la rigueur, de la question des déficits et de la dette publique des Etats pour asseoir la casse des services publics:**

Après la crise de 2008, pour rassurer les marchés financiers qui sont à l'origine de cette crise, les gouvernements en Europe ont décrété la rigueur. Tout ceci alors que les politiques néolibérales organisent depuis des années la diminution des recettes publiques au profit des plus riches et des entreprises, aggravant ainsi les déficits publics qui alimentent les dettes publiques. Pour la GB, l'Irlande, le Danemark, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Grèce et la France ceci se traduit par de coupes sans précédents dans les dépenses publiques et donc dans le financement des services publics. Les salaires des fonctionnaires sont gelés ou diminués (jusqu'à 15% en Irlande!) les emplois supprimés. Et le focus est bien sûr fait sur les dépenses publiques qui auraient crû de manière inconsidérées, alors que ce que ne disent pas les gouvernements européens, c'est que cette crise est également une crise des recettes! Les dépenses sociales augmentent, et il est également vrai de dire qu'avec la crise économique les Etats ont perçus moins de recettes. Mais il est délibérément passé sous silence que les manques à gagner en matière de recettes fiscales sur les dix vingt dernières années ont un rôle dans l'existence des déficits publics et de la dette.

Exemples chiffrés des renoncements aux recettes fiscales en France ces dernières années.

Les baisses de l'impôt sur le revenu des années 2000 à 2005 ont engendré un manque à gagner d'environ 15 milliards d'euros.

Coût des niches fiscales: (dérogations au principe de l'imposition) 75 milliards d'euros en 2010.

cout des niches sociales: 30,4 milliards d'euros en 2009 (allègement de cotisations sociales, exonérations des heures supplémentaires

sans parler des innovations en matière fiscal comme le bouclier fiscal dont les remboursements ont bénéficié majoritairement aux plus riches

Il existe donc bel et bien des marges de manœuvre pour améliorer les budgets des Etats, sans revenir évidemment sur l'ensemble des allègements fiscaux existants.

→ **la promotion nécessaire d'une réelle justice fiscale, et sociale**

D'autre part, pour mettre en place une réelle justice fiscale, il faut aussi qu'existe une réelle lutte contre la fraude fiscale et sociale (qui est estimée en France à 50 milliards) ce qui passe par des moyens adaptés pour y parvenir (j'y reviendrai dans ma partie sur les administrations des finances) et sur la nécessaire lutte contre les paradis fiscaux (un autre atelier y est consacré). Là aussi il faut faire le constat d'affichages de bon aloi de la part des gouvernements européens lors des derniers G20, mais qui atteint vite ses limites dans leur concrétisation.

Il faut aussi dire que la concurrence fiscale et sociale européenne tend à dégrader les finances publiques, les Etats refusent de faire l'harmonisation fiscale en Europe ce qui garantirait des ressources plus stables, et éviterait les effets de « dumping fiscal et social ». De plus l'instauration de taxes globales au niveau international n'est pas plus à l'ordre du jour.

II Illustration des attaques contre les services publics en Europe, les réformes des administrations des finances en Europe particulièrement ces dix dernières années :

→ des administrations au cœur de la problématique du financement des services publics et de la réduction des inégalités

En dehors de la nécessité de justice fiscale que doit revêtir la loi fiscale, les missions assurées au sein des administrations des finances publiques sont sources d'égalité et de respect du bien public et de l'intérêt général :

- asseoir l'impôt, et le recouvrer de manière égalitaire : suppose une application des lois fiscales qui soit la même pour tous, avec un niveau d'information accessible à tous, ce qui suppose la gratuité et la proximité. Comme le contribuable soumis à l'ISF (impôt sur la fortune), celui qui touche le RSA, revenu de solidarité active (ex-RMI) doit pouvoir avoir accès à une information précise, fiable, et proche de chez lui. Le traitement des contribuables doit être indépendant de sa situation sociale, financière. D'autre part, asseoir de manière équitable les bases fiscales, notamment pour les impôts locaux par exemple la taxe d'habitation suppose notamment des mises à jour de bases foncières et donc un traitement de

qualité des informations qui soit objectif, pour que le contribuable d'une rue soit imposé de la même manière que celui d'en face !

- Le contrôle de l'impôt : la lutte contre la fraude fiscale s'inscrit directement dans le respect du principe d'égalité devant l'impôt : ceux qui fraudent (et surtout les contribuables particuliers ou entreprises qui ont les moyens d'entreprendre des fraudes d'ampleurs et qui ont des bases fiscales dites « mobiles ») diminuent d'autant les ressources publiques et pénalisent de fait ceux qui acquittent leurs impôts.

- Contrôler les dépenses de l'État et des collectivités locales permet d'assurer un emploi des fonds publics conforme à des décisions démocratiques et prises dans l'intérêt général. Un maire ou une collectivité locale ne doit pas pouvoir engager des dépenses sans facture et donc sans qu'un réel contrôle d'un comptable indépendant ne vienne s'en assurer. Garantir un bon emploi des fonds publics s'inscrit dans le respect du sens de la contribution commune, source de financement public.

- Conseiller les collectivités locales dans l'établissement de leur budget : cette mission est une garantie pour le bon équilibre budgétaire, en particulier pour les petites communes qui n'ont pas de services techniques internes pour pouvoir élaborer leur budget. Ces conseils aux collectivités permettent donc d'établir au mieux le juste niveau d'imposition de leurs concitoyens.

→ **constat dans tous les pays européens: des réformes pour réduire à minima ces services publics, par les suppressions d'emploi, les concentrations de services,**

Depuis plusieurs années les gouvernements néolibéraux en Europe suppriment des emplois dans les administrations des finances publiques et mettent en œuvre un certain nombre de réorganisations, fusions et concentration de ces services, et tout ceci en prétextant le meilleur service à rendre aux contribuables.

C'est ainsi qu'en :

- GB en 2005 on a fusionné les administrations des finances et des impôts, en France en 2007 les administrations des impôts et du Trésor, et au Luxembourg une même fusion des services des impôts est en cours.

D'une manière générale en Europe, et au-delà des seules administrations des finances publiques, les réorganisations territoriales se multiplient en Europe : en France, comme en Finlande c'est la Réate (réorganisation administrative et territoriale de l'Etat) qui aboutit à la concentration de services au niveau régional. D'autre pays engagent des réformes de transfert de missions vers les régions comme en Espagne et en Belgique.

Ces réformes s'accompagnent désormais de diminutions de budget de fonctionnement, et d'une politique de plus en plus déshumanisée de management.

On en fait largement le constat pour les administrations fiscales au niveau européen, toutes ces réformes entraînent une baisse de la qualité des services rendus (dégradation de l'accueil des usagers, moins de contrôle fiscal de qualité, travail pour la façade des indicateurs) et une dégradation générale des conditions de travail des fonctionnaires des finances. D'autre part, la stratégie de diminuer les moyens de fonctionnement par ces réformes des administrations, augmentent les risques de voir à terme une partie de ces services publics privatisés. Dans de nombreux pays européens comme la Finlande, ou la France, on transfère d'une manière plus ou moins affichée une partie des missions régaliennes vers des agences, ou des personnes privées.